

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-09-18-05

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme MOA K, M. NOVICK C., Mme WILK I, Mme PÉTAÏN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : M. FONTAINE S. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. LEROY Emmanuel (pouvoir à M. BEAUCAMP Loïc), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.).

Étaient absents : M. COUAILLET T. Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/09/2024

Date d'affichage : 11/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE : CENTRE SOCIAL « LA PARENTHÈSE »

Le centre social La Parenthèse, créé en 2018 est un service communal, dont le coût de fonctionnement est supporté par le budget principal commune.

Afin d'individualiser la gestion de cette structure, de permettre une meilleure lisibilité comptable et de mieux établir le coût de ce service public, la commune va créer un budget annexe au budget principal de la commune (BC 43900), à compter du 1er janvier 2025.

Le service Centre social « La Parenthèse » sera en gestion directe, sous la forme d'un service public administratif, sans personnalité morale.

Il sera financé par :

- La participation des usagers aux différentes actions proposées par la structure
- Les ressources et financements issus des partenaires externes, dont la CAF est le principal contributeur
- Une subvention d'équilibre versée par le budget général

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1412-2 et L.2221.2, Vu l'instruction budgétaire M57,

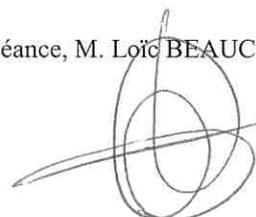
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Créé le budget annexe « Centre social La Parenthèse » au 1^{er} janvier 2025,
- Autorise Madame le maire à opérer les écritures d'ordre et budgétaires entre le budget général et le budget annexe,
- Autorise Madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre et signer tout acte et tout document nécessaire pour la conduite de ce dossier,
- Dit que la DGS en assure la mise en œuvre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 18 septembre 2024
Le maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, M. Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240927-2024-09-18-05-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024